

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 29 août 2023 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Denis Lemaire, directeur général, les membres suivants :

Monsieur Christian Amyot, membre du personnel d'encadrement  
Madame Frédérique Beaupré, membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans  
Monsieur Richard Boyer, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote  
Monsieur Marc Brunelle, membre des directions d'établissement  
Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles  
Madame Laurence Héroux, membre parent d'un élève - District Maskinongé  
Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant  
Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien  
Madame Anne Paradis, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines  
Monsieur Bryan Perreault, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel  
Madame Josianne Ricard, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère  
Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant  
Monsieur Alain Tousignant, membre parent d'un élève - District Mékinac  
Monsieur Maxime Trudel, membre parent d'un élève – District Shawinigan-Sud – Mont-Carmel

Sont aussi présents :

Monsieur Jean-François Gamache, directeur des Services du secrétariat général et secrétaire général;

Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe, est présente pour la considération du point 8.1 et quitte vers les 19 h 50;

Madame Mélissa Trudel, directrice des Services des ressources financières, est présente pour la considération des points 9.1 et 9.2 et quitte vers les 20 h 50.

La présence de public est constatée. Monsieur Mathias Laurin assiste à la rencontre à titre d'observateur.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION CA1 0823 :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Tousignant et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 0823-01 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Assermentations

Le directeur général confirme qu'il a procédé, tel que stipule l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, à l'assermentation des membres du conseil d'administration. Ces assermentations sont déposées au livre des procès-verbaux du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Le directeur général, monsieur Denis Lemaire, agit à titre de président d'élection. Le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, agit à titre de secrétaire d'élection.

## 3. Nomination de la présidence

### RÉSOLUTION CA2 0823 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil d'administration nomme, parmi ses membres parents, la présidence du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Tousignant la candidature de monsieur Maxime Trudel;

Monsieur Maxime Trudel accepte d'être candidat à la présidence;

EN CONSÉQUENCE, les membres élisent à l'unanimité et par acclamation monsieur Maxime Trudel à titre de président du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. Nomination de la vice-présidence**

##### **RÉSOLUTION CA3 0823 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil d'administration nomme, parmi ses membres parents, la vice-présidence du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Trudel la candidature de monsieur Alain Tousignant;

Monsieur Alain Tousignant accepte d'être candidat à la vice-présidence;

EN CONSÉQUENCE, les membres élisent à l'unanimité et par acclamation monsieur Alain Tousignant à titre de vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5. Résolutions en bloc**

##### **5.1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

##### **RÉSOLUTION CA4 0823 :**

CONSIDÉRANT que chaque membre présent du conseil d'administration a reçu copie du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance, le secrétaire général est dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Laflamme et résolu par le conseil d'administration d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de cette réunion inscrit sur le document CA 0823-02.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6. Intervention du public**

Le président, monsieur Maxime Trudel, offre à monsieur Mathias Laurin l'occasion de prendre la parole. Monsieur Laurin décline l'offre et agit à titre d'observateur.

## 7. Sujets de la présidence

Aucun sujet.

## 8. Sujets de la direction générale

### 8.1 Présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

Avis public a été donné, le 16 août 2023, qu'une présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 allait être offerte lors de la séance du conseil d'administration du 29 août 2023.

Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe, fait la présentation du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

### 8.2 Politique - Demande d'aide ou de contribution financière

#### RÉSOLUTION CA5 0823 :

CONSIDÉRANT l'existence de la *Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette politique;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont fait l'objet d'une consultation auprès des membres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne Paradis et résolu par le conseil d'administration d'adopter la *Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées au Centre de services scolaire de l'Énergie* telle que décrite au document CA 0823-03;

QU'il demeure entendu que cette nouvelle politique entrera en vigueur le 30 août 2023.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. Sujets des Services des ressources financières

### 9.1 Adoption du budget 2023-2024

#### RÉSOLUTION CA6 0823 :

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3), que le Centre de services scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources financières ont complété la préparation du budget pour l'année scolaire 2023-2024, tel qu'il est décrit au document CA 0823-04;

CONSIDÉRANT que le budget 2023-2024 a été préparé à partir des paramètres initiaux déposés par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le Centre de services scolaire de l'Énergie à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie prévoit adopter un budget pour l'exercice 2023-2024 dont les dépenses excèdent les revenus de 1 226 221 \$;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 226 221 \$ et que ce montant n'excède pas la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 7 370 286 \$ en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 127 698 914 \$, et :
- un nombre de 55 152 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- un taux de neuf cents et sept cent trente millièmes (0,09730 \$) par tranche de cent dollars (100,00 \$) d'évaluation uniformisée ajustée tel que fixé par le ministre;

CONSIDÉRANT que le budget 2023-2024 a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Brunelle et résolu par le conseil d'administration que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette du Centre de services scolaire de l'Énergie soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité.

## **9.2 Taux compensatoires 2023-2024 – Politique sur les frais de déplacements, de repas et de séjour**

### **RÉSOLUTION CA7 0823 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour* du Centre de services scolaire de l'Énergie, que les taux compensatoires applicables dans le cadre de cette politique sont déterminés par résolution;

CONSIDÉRANT que les taux compensatoires ont été analysés par les Services des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration que les taux compensatoires applicables dans le cadre de la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour du Centre de services scolaire de l'Énergie* soient ceux décrits au document CA 0823-05, lesquels sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujet du Transport scolaire**

### **10.1 Entente de transport scolaire 2023-2024 - Séminaire Sainte-Marie**

#### **RÉSOLUTION CA8 0823 :**

CONSIDÉRANT qu'une entente de transport a été signée avec le Séminaire Sainte-Marie pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le Séminaire Sainte-Marie a fait la demande au Centre de services scolaire de l'Énergie d'organiser le transport pour leur clientèle en 2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente de transport faisant état des modalités applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration que soit organisé du transport pour les élèves fréquentant le Séminaire Sainte-Marie, conditionnellement à la signature de l'entente de transport par les deux parties, telle que décrite sur le document CA 0823-06.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. Sujet des Services du secrétariat général**

### **11.1 Désignation des membres aux comités prévus à la Loi sur l'instruction publique**

#### **RÉSOLUTION CA9 0823 :**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que des comités doivent être mis en place au sein du Centre de services scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants est, de ce fait, requise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Tousignant et résolu par le conseil d'administration que les membres suivants soient désignés au sein des comités :

*En conformité avec l'article 188*

- Comité consultatif de transport
  - Monsieur Martin Larouche;
  - Monsieur Marc Laflamme.

*En conformité avec l'article 193.1*

- Comité de gouvernance et d'éthique;
  - Madame Anne Paradis;
  - Madame Josianne Ricard;
  - Madame Mylène St-Hilaire;
  - Monsieur Alain Tousignant;
  - Monsieur Maxime Trudel.
- Comité de vérification;
  - Monsieur Christian Amyot;
  - Monsieur Marc Brunelle;
  - Monsieur Simon Charlebois;
  - Madame Andrée-Anne L'Heureux;
  - Monsieur Maxime Trudel.

- Comité des ressources humaines.
  - Monsieur Christian Amyot;
  - Monsieur Marc Brunelle;
  - Madame Anne Paradis;
  - Monsieur Alain Tousignant;
  - Monsieur Maxime Trudel.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. Autres sujets

### 12.1 Remerciements - Protecteur de l'élève

#### RÉSOLUTION CA10 0823 :

CONSIDÉRANT la fin du mandat de monsieur Donat Gingras, protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que monsieur Donat Gingras a occupé cette fonction pendant 10 années;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration d'adresser des remerciements à monsieur Donat Gingras.

Adoptée à l'unanimité.

## 13. Redditions de comptes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des redditions de comptes préparées par les directions de services relativement aux décisions prises en vertu du *Règlement de délégation de pouvoirs*.

- Redditions des Services des ressources humaines;
- Redditions des Services des ressources matérielles;
- Redditions des Services des technologies de l'information;
- Redditions du Transport scolaire;
- Redditions des Services du secrétariat général.



**14. Clôture de la réunion**

**RÉSOLUTION CA11 0823 :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bryan Perreault et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

